

**EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE  
Place Porte Saint-Antoine  
79220 CHAMPDENIERS

**décision :**  
**B\_2024\_11\_3**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 25 mars à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 9

Date de convocation du : 19 Mars 2024

Présents : 8

**Titulaires** : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves

Votants : 8

**Absent(s) :**

**Objet : CDG79 Convention  
CEP**

**Excusé(s) :** Madame SAUZE Magalie

**Secrétaire de Séance :** Madame Francine CHAUSSERAY

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 115-4, L. 421-1 et suivants, l'article L. 422-1 et suivants, l'article L. 452-25 et suivants

Vu l'article 1er de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle »

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle

Vu la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle

Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2022 portant adhésion de la Communauté de communes Val de Gâtine au service au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2023 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire notamment en matière de ressources humaines

Considérant que tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et à mettre en œuvre son projet professionnel

Considérant la proposition de convention présentée par le CDG79

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité**

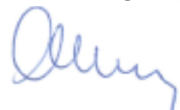
- **D'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour 2 ans pour un montant de 150€**

- **D'autoriser la dépense**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement.

**Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Emis le 25/03/2024  
Publié le 18/04/2024  
Transmis en sous-préfecture le 18/04/2024

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU



*[Handwritten signature]*

